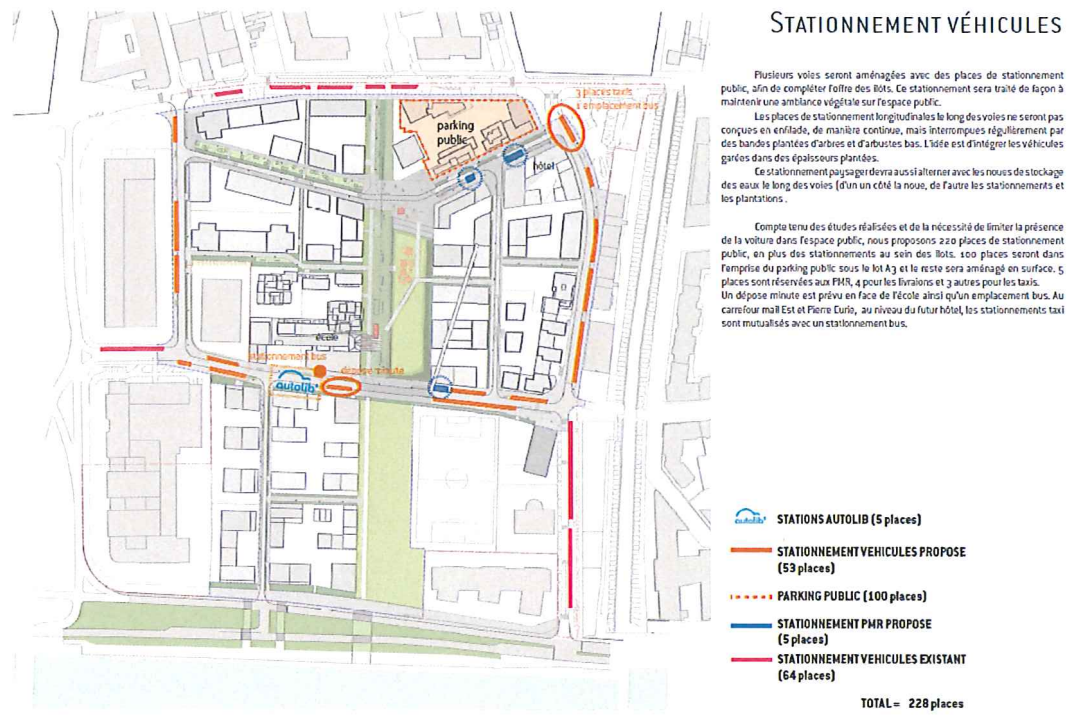


5c) REPONSE DE CITALLIOS



Ci-dessus le plan de stationnement des véhicules au stade de l'AVP validé en 2017. Les places de stationnement se situent sur les voies périphériques (et non en cœur de quartier) aussi bien à l'est qu'au sud et à l'ouest.

- des dispositifs anti-stationnement sauvage devant la résidence INITIALS

Aucune place de stationnement n'est prévue à l'intérieur du quartier malgré la création de futures nouvelles voies.

Le stationnement aux abords du stade "Dominique Rocheteau" quand il y a des compétitions sportives est problématique, les personnes se garent devant la porte de parking.

Des demandes ont été faites auprès de la mairie d'Asnières pour la pose des bornes métalliques afin d'éviter le stationnement sauvage, elles restent à ce jour sans succès.

5d) REPONSE DE CITALLIOS

La pose de potelets anti-stationnement est prévue sur le trottoir de la résidence Asnières Initials (angle rue Louis Armand / rue Vladimir Kramnik).

Qu'en sera-t'il avec l'arrivée de 4000 habitants en plus ?

5e) REPONSE DE CITALLIOS

Le dispositif de gestion du stationnement est dimensionné à hauteur des besoins. Celui-ci a été défini par le biais d'une étude stationnement réalisée en 2017 dans le cadre de la conception du projet des espaces publics.

Le stationnement privé est assuré au sein des futures copropriétés. L'offre de stationnement public sur voirie sera de 237 places. S'y ajoutera un accès public au parking du supermarché qui comptera 149 places.

Enfin, un usage mutualisé des parkings souterrains des résidences personnes âgées, étudiantes, de tourisme, ainsi que des résidences de logements sociaux, sera mise en place au travers d'un outil de gestion numérique en temps réel. Un opérateur assurera la gestion de l'usage public des capacités de stationnement disponibles au sein de ces infrastructures de stationnement, au moyen d'une application numérique.

5f) Avis et commentaires du commissaire enquêteur

Les 4 réponses de l'aménageur sont particulièrement détaillées et complètes, elles répondent à la plupart des préoccupations du public en matière de circulation et stationnement. Elles n'appellent pas de complément de ma part en dehors de l'usage mutualisé des parkings souterrains de certaines résidences qui en permettant d'avoir accès aux places disponibles s'avère bien adapté à cette ZAC de plus de 15 hectares.

6) Les transports

Les observations concernant ce thème sont nombreuses, elles ont fait l'objet des contributions suivantes :

- la contribution n° 4 et les 72 autres qui s'y réfèrent explicitement
- les contributions n° 29, 30 et 91

6a) Les observations:

Dans l'Etude d'impact, il apparaît les futures implantations des arrêts de bus.

Un arrêt de bus existe actuellement rue Pierre Curie au niveau du gymnase.

Nous avons déjà remonté à plusieurs reprises aux services de la Mairie d'Asnières Sur Seine que les bus y stationnaient longuement moteur tournant. Cela génère de fortes nuisances sonores sur des plages horaires importantes et plus spécifiquement très tôt le matin.

La Mairie s'était engagée à déplacer cet arrêt de bus plus haut dans la rue Pierre Curie, nous réitérons donc notre demande

Les transports en commun sont surchargés, il n'y a souvent plus de place dans les bus

A ce jour, aucune ligne de bus ne va au centre ville afin d'avoir accès aux services administratifs tels que la poste et la mairie. Il serait bien d'envisager comme évoqué lors d'une précédente réunion avec Monsieur le Maire et son équipe, la création d'une ligne de bus donnant accès au centre ville et à la gare SNCF ainsi que l'ouverture d'un relais postal pour les opérations courantes.

6b) REPONSE DE CITALLIOS

Le projet de restructuration du pôle d'échanges multimodal des Grésillons va considérablement améliorer l'offre de transport en commun du Quartier de Seine. Ce projet prévoit :

- la création d'une gare de la ligne 15 du réseau Grand Paris Express,
- la restructuration de la gare RER C des Grésillons,
- la requalification de l'avenue des Grésillons,
- la restructuration de la desserte bus,
- l'amélioration de la connexion du pôle d'échange multimodal restructuré au réseau de circulations douces.

Ce projet de restructuration du pôle d'échanges multimodal des Grésillons s'inscrira dans la temporalité de réalisation de la ligne 15 du GPE, dont la mise en service est prévu à l'horizon 2030.

Au-delà du projet de restructuration du pôle d'échanges multimodal des Grésillons, la Ville d'Asnières-sur-Seine a identifié le besoin immédiat d'une liaison transports en commun reliant efficacement le Quartier de Seine à la gare SNCF du centre-ville. Cette amélioration de la desserte en transports en commun ne peut s'inscrire dans la temporalité de mise en service de la ligne 15 du GPE, compte tenu de la population et des activités d'ores et déjà installées sur le Quartier de Seine.

La Ville d'Asnières-sur-Seine, avec l'appui du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et de la Ville de Gennevilliers a saisi Ile de France Mobilités à ce sujet. Suite à différents échanges, Ile de France Mobilités a annoncé à la Ville d'Asnières-sur-Seine, par courrier en date du 25 Juillet 2018, que la RATP a été saisie pour étudier la création d'une ligne bus structurante assurant la liaison entre le Quartier de Seine et le centre-ville (gare SNCF).

6c) Avis et commentaires du commissaire enquêteur

La réponse de l'aménageur permet de revenir sur l'amélioration de l'offre de transport en commun du quartier de seine qui est portée par le projet de restructuration du pôle d'échanges multimodal des Grésillons dont les résidents de la ZAC parc d'Affaires bénéficieront.

La demande d'étude concernant la création d'une ligne bus entre le Quartier de Seine et le centre-ville (gare SNCF) devrait donc à terme compléter cette offre de transport en commun qui permettrait de répondre en partie aux observations du public.

7) Les commerces

Les observations concernant ce thème sont peu nombreuses au regard des précédents thèmes, elles ont fait l'objet des contributions n°1, 3, 39, 91 et 92:

7a) Les observations:

Quid des commerces de proximité
Des commerces de bouche sont t'ils prévus?

7b) REPONSE DE CITALLIOS

Oui. Des commerces sont prévus sur le mail est depuis l'entrée du quartier en venant de la gare jusqu'à la place nord. Cette polarité commerciale sera structurée autour d'un supermarché et orienté autour des commerces et services de proximité, avec une quantité conséquente de commerces de bouche de qualité.

Selon un regard porté dans le quartier seine ouest, les commerces ont du mal à s'implanter et il y en a beaucoup qui restent vacants

Qu'est t'il prévu pour inciter les commerçants à venir s'implanter dans le parc d'Affaires ?

Il n'y a pas de logique d'équilibre des espaces dans le quartier entre logements, commerces, bureaux, espaces publics, espaces verts.

Il faudrait privilégier l'installation de commerces de bouche "de qualité" dans le quartier.

Le projet ne préserve pas l'équilibre entre logements, bureaux, commerces, équipements publics et infrastructures nécessaires

7c) Avis et commentaires du commissaire enquêteur

La réponse de l'aménageur permet de confirmer l'existence de commerces dans la ZAC autour d'un supermarché avec des commerces de proximité.

Je précise que la difficulté qui a été évoquée durant l'enquête par le public concernant l'implantation de certains commerces est un peu partout une réalité. L'image de commerces qui restent vacants pendant de longues périodes n'est pas bonne pour les habitants et encore moins pour les commerçants potentiels, des mesures visant à l'éviter sont souhaitables.

8) Les logements sociaux

Les observations concernant ce thème sont nombreuses, elles ont fait l'objet des contributions suivantes :

- la contribution n° 4 et les 72 autres qui s'y réfèrent explicitement
- les contributions n° 1 et 91

8a) Les observations:

Dans la résidence beaucoup de personnes non que faire du lieu ou ils vivent (personnes locataires ou de passage). Il s'inquiète donc de l'avenir du quartier avec un taux de LS à 30%

Contestation du taux de logements sociaux de 30% :

Selon l'avis de la Driea92 du 14-05-18, la ZAC Parc d'Affaires serait touchée par un arrêté de carence portant le taux de logements sociaux à 30%.

Nous sommes contre cette décision car notre quartier n'a pas à faire les frais d'une mauvaise répartition des logements sociaux au sein de la ville d'Asnières sur Seine.

Le devoir de chaque commune consiste à créer des logements sociaux mais il faut veiller à ne pas regrouper ces appartements dans les mêmes zones afin d'éviter une trop forte concentration.

8b) Éléments complémentaires recueillis durant l'enquête concernant les logements sociaux

Le taux de logements sociaux de 30% qui est indiqué dans l'avis de la DRIEA 92 du 14/05/2018 était censé être pris en compte pour la réalisation de la ZAC Parc d'Affaires en fonction de l'arrêté de carence pris par le préfet le 08/12/2017 mais il ne figurait pas dans le dossier d'enquête.

En fonction de cette situation, des éléments complémentaires ont été obtenus auprès de la DRIEA 92, ils ont été communiqués dans une note que j'ai adressée à la municipalité le 24/09/2018.

Une réponse a été apportée par la ville d'Asnières le 09/10/2018.

A toute fin d'information du public, la note et la réponse ont été insérées dans les deux registres d'enquête situés au siège de l'enquête et à la maison du projet.

La réponse de la municipalité vient confirmer l'absence d'impact des dispositions de l'arrêté de carence sur la programmation en logement social de la ZAC Parc d'Affaires qui devrait rester à 25%.

Elle précise que les engagements pris par la Ville d'Asnières-sur-Seine auprès de la DRIHL ainsi que les garanties apportées pour la réalisation de plus de 550 logements locatifs sociaux à l'échelle du territoire communal, ont abouti à un accord de l'Etat pour entamer la procédure de sortie de carence et qu'elle devrait être effective avant la fin de l'année 2018.

Pour un motif réglementaire lié au PLU, le lot A2/C8 a bien connu une modification de programme avec la transformation d'un immeuble de 3251 m2 SDP de bureaux en logements sociaux.

La reconversion de l'immeuble du lot A2/C8 concernera donc une cinquantaine de logements sociaux.

8c) Avis et commentaires du commissaire enquêteur

L'aménageur n'apporte pas, à juste titre, de réponse concernant ce thème compte tenu qu'il a largement été débattu au cours de l'enquête avec la ville d'Asnières-sur-Seine en fonction des éléments complémentaires qui sont indiqués ci-dessus.

La sortie de carence qui devrait être effective avant la fin de l'année 2018 permettra donc de maintenir un taux de 25% de logements sociaux sur la ZAC au lieu de le porter à 30% si elle était maintenue.

A défaut d'une sortie de carence effective intervenant rapidement, les engagements pris dans ce sens devraient être rappelés.